

## Règlement de la campagne des écoles et collèges fleuris du Loiret

Les **Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale et l'Office Central de la Coopération à l'École**, organisent chaque année, à l'attention des établissements d'enseignement public, la « campagne des Écoles Fleuries », placée sous le haut patronage du ministère de l'Éducation nationale.

**A l'échelon départemental**, la campagne débute à réception de la lettre du **DASEN** qui informe toutes les écoles du département. **La fiche d'inscription remplie** doit être renvoyée aux organisateurs avant le 30 mars.

Peuvent participer les catégories suivantes :

- A. Écoles maternelles
- B. Écoles primaires (élémentaires avec section maternelle)
- C. Écoles rurales
- D. Écoles élémentaires
- E. Classes, écoles, établissements relevant de l'ASH
- F. Collèges

L'action doit porter sur des **activités de jardinage** à l'intérieur et/ou à l'extérieur des classes, à condition qu'elles soient essentiellement réalisées par les élèves et qu'elles soient accompagnées d'une exploitation pédagogique. En effet, le fleurissement et le jardinage doivent être compris comme une activité d'éveil interdisciplinaire intégrée au projet d'école, activité à la fois scientifique, esthétique, civique et sociale ainsi que l'éveil au développement durable.

Cette activité qui permet un travail d'équipe et la formation d'un véritable esprit coopératif sera mise en place dans le cadre de la coopérative, chaque fois qu'elle existe, dans un esprit d'éducation citoyenne.

Si le jardinage se déroule au cours des **TAP**, l'inscription à la campagne se fera dans la mesure où il y a coopération entre les enseignants et les animateurs TAP avec une exploitation pédagogique de ce travail dans le temps scolaire.

Le projet peut donner lieu à la réalisation d'un **album**, servant de compte rendu des travaux, album qui sera communiqué aux jurys. Un Cdrom ou un DVD, illustrant le déroulement de l'activité, d'une durée de 5 minutes maximum, pourra être joint au dossier.

Un jury mixte composé de DDEN et de membres de l'OCCE de représentants de l'horticulture (membres de la SHOL) visitera les plantations entre mi-mai et fin juin. Une commission attribuera quelques distinctions. Les meilleurs projets, accompagnés d'un album, seront présentés au **jury national**.

**Toute participation même modeste sera récompensée au niveau départemental en novembre.**